



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre, le conseil communautaire s'est réuni à Asnières-sur-Oise en séance publique, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le 19 septembre 2019.

Etaient présents : (27) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Philippe MARCOT, Christiane AKNOUCHE, Jean-Noël DUCLOS, Raphaël BARBAROSSA, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Christophe VIGIER, Florence GABRY, Jean-Marie CAZIEUX suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Alain MELIN, Damien DELRUE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Lucien MELLUL, Fabrice DUFOUR, Jacques FERON, François VIDARD, William ROUYER, Pierre FULCHIR, Daniel DESSE, Valérie LECOMTE, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (6) Elodie DIJOUX pouvoir à Claude KRIEGUER, Gilles MENAT pouvoir à Patrice ROBIN, Isabelle SUEUR-PARENT pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Marie-Pascale FERRÉ pouvoir à William ROUYER, Olivier DUPONT pouvoir à Valérie LECOMTE, Geneviève BENARD-RAISIN pouvoir à Lucien MELLUL.

Absent : (10) Jacques RENAUD, Mourad BARA, Caroline THIEVIN-DUDAL, Stéphane DECOMBES, Éric NOWINSKI, Sonia TENREIRO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Valérie DRIVAUD, Jacques ALATI, Laurence BERNHARDT.

La séance a été ouverte à 19H38 sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN.

Après avoir fait l'appel nominal, Patrice ROBIN a constaté que le quorum est atteint.

Cyril DIARRA a été élu secrétaire de séance.

Patrice ROBIN a soumis à l'approbation du conseil le procès-verbal du 26 juin qui a été approuvé à la majorité, 32 voix pour, 1 voix contre.

Puis le Président a rendu compte des décisions prises :

Décisions du Président :

Décision 2019/18 : Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre (société GNAT) pour la conception et le suivi des travaux de l'opération d'aménagement de la ZAC de l'Orme

Décision 2019/19 : Signature de l'offre commerciale de la société GRUAU LE MANS / Bureau mobile 3.5T espace d'accueil en 2 parties pour l'itinérance du Bus des Services – Accès aux droits.

Décision du Vice-Président délégué aux finances :

Décision 2019/08 : Signature du devis proposé par la société CECOS, représentée par M. Poulet, pour assurer la mission de Direction de l'Exécution des Travaux (DET) du marché de travaux divers de réfection de voirie.

Décision 2019/09 : Signature de l'avenant n°1 au marché d'étude et d'assistance relatives à l'intégration de nouvelles compétences et à l'optimisation des ressources, conclu avec la société KPMG.

Décision 2019/10 : Signature des propositions de raccordements électriques pour la vidéoprotection phase 2 – Villaines sous-bois.

Décision 2019/11 : Signature des propositions de raccordements électriques pour la vidéoprotection phase 2 – Villaines sous-bois.

Décision 2019/12 : Signature du devis proposé par l'atelier A Ciel Ouvert, représenté par M. GARNERO, pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre de la mise en accessibilité du château de la Motte à Luzarches.

Décision 2019/13 : Signature du contrat ORANGE suite au devis signé correspondant, pour la fourniture des forfaits et téléphones des agents désignés de la C3PF.

Décision 2019/14 : Souscription d'un contrat d'assurance tous risques, auprès de la société MMA, pour le véhicule Peugeot 308.

Décision 2019/15 : Signature de l'offre de la société SOCOTEC, dans le cadre de la mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des entrepreneurs et travailleurs indépendants (CSPS), pendant les travaux d'aménagement de la ZAC de l'Orme, à Belloy en France et à Viarmes.

Décision 2019/17 : Signature des devis proposés par la société JOUHAULT, représentée par M.JOUHAULT, pour assurer la mission de l'élagage et débroussaillage pour les Médiévales au Château de la Motte.

Début ordre du jour

1) **Transfert excédent du budget annexe Morantin sur le budget principal** : (rapporteur Claude KRIEGUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** la somme de 20 000 euros du budget annexe Morantin 2019 (compte 672) au budget principal C3PF 2019 (compte 7561)

2) **Budget annexe Morantin : Perte pour créances irrécouvrables - créance éteinte pour AERHAUS** (rapporteur Claude KRIEGUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la perte sur créances irrécouvrables transmise par le comptable public pour un montant total de 42 258,37 euros en reprenant la provision constituée en 2018 (délibération N°2018/70) au compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » et en la répartissant comme suit :
 - Créances éteintes au c/6542 : 40 458,37 euros
 - Annulation du dépôt de garantie au c/165 : 1 800 euros

3) **Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (rapporteur Claude KRIEGUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité pour 30 voix, 3 abstentions :

- **EMET** un avis favorable sur les demandes d'exonération de TEOM pour 2020 telles que jointes en annexe pour les redevables qui remplissent les critères cumulatifs suivants :

1/ Formuler une demande écrite préalable du propriétaire pour le local industriel ou commercial, à renouveler chaque année.

2/ Ne pas bénéficier du service de collecte des ordures ménagères fourni par le syndicat sur le territoire duquel se trouve le local industriel ou commercial considéré.

Commune de situation du local	Entreprises exploitant le local	Adresses ou situation du local	Propriétaire (Nom et Adresse) - Siège social	Sens de l'avis
Asnières sur Oise	Fondation Royaumont	Abbaye de Royaumont	Asnières sur Oise	Exonération
Asnières sur Oise	Camping les Princes	Route des Princes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / BCCI 35 avenue 5ème 60260 Lamorlaye	Exonération
Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos (camping)	12 route de Chantilly - Asnières sur Oise et Viarmes	Le Parc des Grands Clos 12 route de Chantilly 95270 Asnières sur Oise / SCI Grand Clos 61 avenue 2ème 60260 Lamorlaye	Exonération
Baillet en France	Truffaut	RN1 - La Croix Verte	Siège social: 2 avenue des Parcs 91090 Lisses	Exonération
Baillet en France	SCI des Ponts de Baillet	Best Hotel 9 avenue du Bosquet		Exonération
Luzarches	Carrefour Market	Le Clos Poncelet - Luzarches	CSF - 5 rue Jean Mermoz - 91 EVRY	Non exonération service rendu SIGIDURS
Luzarches, Seugy et Viarmes	Golf Hôtel du Mont Griffon	RD 909	Golf Hôtel de Mont Griffon RD 909 95270 Luzarches	Exonération
Montsoult	LEROY MERLIN	11/13 Route Nationale 1	siège social : Rue Chanzy 59260 LEZENNES	Exonération
Montsoult	Mesnil Poids Lours	Rue de Belloy ZI des 70 Arpents	Montsoult	Exonération
Viarmes	Carrefour Market	12 routes de Viarmes	Carrefour Market - 5 rue Jean Mermoz CS50764 Courcouronnes	Exonération
Viarmes	SCI du Chandrey - RS Emballages	Route de Paris ZA de l'Orme	SCI du Chandrey RS Emballages - Viarmes	Exonération

4) **Approbation de la convention TRUFFAUT pour raccordement électrique de la vidéoprotection sur la commune de Baillet en France** (rapporteur Lucien MELLUL)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

5) **Présentation de l'organigramme de la communauté de communes** (Rapporteur Claude KRIEQUER)

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du nouvel organigramme tenant compte des modifications présentées.

6) **Création et suppression d'emplois et modification du tableau des effectifs permanents** (rapporteur Claude KRIEQUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 01.10.2018									
SERVICE	CAT.	GRADE	CREE	VACANT	POURVU		Temps complet	Tps non complet	Variation
					Titulaire	Contractuel			
ADM	A	Attaché principal	1		1		X		0
	A	Attaché	2			2	X		+1
	B	Rédacteur	2		2		X		0
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2		2		X	X	0
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1		X		0
	C	Adjoint administratif	5	1	3	1	X		+1
CULTUREL	B	Assistant de conservation principal 1ère classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1		1		X		0
	C	Adjoint territorial du patrimoine	2		2		X		0
SOCIAL	A	Educateur principal de 2ème classe de jeunes enf	0						-1
	B	Educateur de jeunes enfants	0						-1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	1		1		X		0
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	1			1	X		0
Total nombre de postes			20	1	15	4			

7) **Autorisation de signer un contrat d'apprentissage pour le service communication** (rapporteur Claude KRIEQUER)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** du recours au contrat d'apprentissage pour le service communication,
- **DECIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Communication	1	Licence Professionnelle chargé de communication	1 an

- **PRECISE** que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget principal,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.